



Compte administratif 2016

Conseil municipal
22 juin 2017

Un Compte Administratif 2016 solide et dynamique

Le Budget 2016 a été bâti autour des valeurs de transparence, d'équilibre et de responsabilité que nous devons aux montpelliérains et aux élus qui les représentent.

Les résultats de son exécution, détaillés dans ce rapport, traduisent une année solide et dynamique.

Solide car nous avons choisi de construire notre équilibre budgétaire et ce, alors que les dotations de l'Etat baissent, sans actionner le levier fiscal et en maîtrisant notre endettement. Cette équation est exigeante.

Nous avons en 2016 tenu nos engagements avec :

- + 0% sur les taux d'imposition ;
- Une capacité de désendettement qui passe de 5,3 années en 2015 à 4,1 années en 2016.

Cette gestion aboutit à un autofinancement en augmentation de + 5,7%.

Cette responsabilité financière a permis d'installer une trajectoire de gestion vertueuse qui donne une capacité à agir accrue.

Ainsi, nous avons pu mener une action dynamique en 2016 en faveur de Montpellier et des montpelliérains.

Les dépenses de la Ville ont représenté **380,1 M€** en 2016. Elles se répartissent comme suit :



29€	21€	15€	11€	9€	5€	4€	3€	1€	1€	1€
ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE	DÉVELOPPEMENT RENOUVELLEMENT ENVIRONNEMENT URBAIN	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	ATTRIBUTION COMPENSATION MÉTROPOLE	CULTURE SPORTS MAISONS POUR TOUS	ANNUITÉ DE LA DETTE	SÉCURITÉ	SUBVENTION CCAS	SERVICES DE L'ÉTAT	COMMUNICATION	AUTRES

Ce rapport détaillera dans un premier temps la situation financière de la Ville de Montpellier et présentera dans un second temps les réalisations qui ont jalonné 2016.

TABLE DES MATIERES

Un Compte Administratif 2016 solide et dynamique.....	3
1. Les finances de la Ville de Montpellier en 2016.....	7
1.1. Les grands équilibres financiers de l'exercice 2016.....	8
1.1.1. Les grands agrégats.....	8
1.1.2. Le bouclage du budget.....	9
1.1.3. Les indicateurs de gestion.....	10
1.1.3.1. Les ratios	10
1.1.3.2. Les taux de réalisation	11
1.1.3.3. L'épargne nette : +5,7%.....	11
1.2. Les recettes réelles de l'exercice 2016	13
1.2.1. La répartition des recettes réelles	13
1.2.2. La fiscalité directe.....	14
1.2.2.1. Les taux	14
1.2.2.2. Les bases.....	16
1.2.2.3. Le produit fiscal.....	18
1.2.3. Les dotations et compensations de l'Etat : -1,7%.....	19
1.2.4. La fiscalité indirecte.....	19
1.2.4.1. Les droits de mutation.....	19
1.2.4.2. La taxe de séjour	20
1.2.4.3. La taxe locale sur la publicité extérieure	20
1.2.5. Le produit des services	21
1.2.6. Les subventions reçues.....	21
1.2.6.1. Les subventions de fonctionnement.....	21
1.2.6.2. Les subventions d'équipement	22
1.2.7. Les autres recettes d'investissement	22
1.2.7.1. Le FCTVA	22
1.2.7.2. Le produit des cessions	23
1.2.7.3. Les remboursements d'avances	23
1.2.8. Le recours à l'emprunt.....	23
1.3. Les dépenses réelles de l'exercice 2016	25
1.3.1. Les charges de fonctionnement courant	25
1.3.2. Les dépenses de personnel	26
1.3.3. Les subventions de fonctionnement.....	27
1.3.4. L'annuité de la dette	28
1.3.5. L'Attribution de compensation / les participations à l'investissement métropolitain.....	30

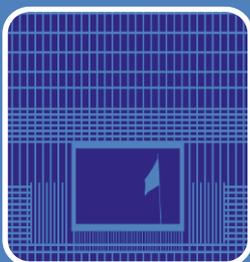
1.3.6.	Les dépenses d'équipement	31
1.3.7.	Les avances	31
2.	Les réalisations de la Ville de Montpellier en 2016	33
2.1.	L'éducation : priorité N°1	35
2.1.1.	L'enfance.....	37
2.1.2.	La réussite éducative	39
2.1.3.	La restauration scolaire	41
2.1.4.	Les centres de loisirs.....	42
2.2.	Une année dynamique pour améliorer le cadre de vie.....	43
2.2.1.	Un urbanisme équilibré reconnu à l'échelle européenne	45
2.2.2.	Les espaces verts et le Parc Lunaret	47
2.2.3.	La propreté.....	48
2.2.4.	L'activité commerciale.....	49
2.2.5.	La sécurité.....	51
2.3.	Une année volontaire pour créer du lien social	53
2.3.1.	La culture.....	55
2.3.2.	Les sports.....	57
2.3.3.	La proximité.....	59
2.3.3.1.	Les Maisons Pour Tous	59
2.3.3.2.	Une gestion des crédits connectée	60
2.3.4.	La solidarité	61
2.3.5.	Des relations au public primées	62
	Une année 2016 qui porte une éthique de l'action publique.....	63

1. Les finances de la Ville de Montpellier en 2016

Après un exercice 2015 de gestion transitoire des compétences désormais métropolitaines, le budget 2016 a été élaboré dans un contexte de ressources contraintes.

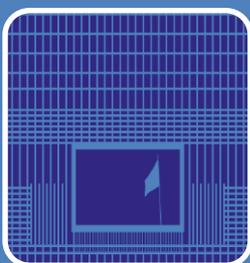
Alors que les dotations de l'Etat ont diminué de 1,7%, nous avons conforté le cercle vertueux de gestion qui nous permet de poursuivre avec dynamisme le développement des Services Publics sur notre territoire tout en préservant le pouvoir d'achat des montpellierains.

2016 aboutit à une équation financière solide.



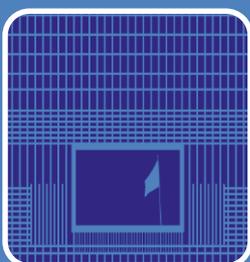
Un budget solide

- + 5,7% sur l'autofinancement
- une dette par habitant inférieure de 45 % à la moyenne nationale



Fiscalité : engagement tenu!

- + 0% sur les taux
- maintien du bouclier social



+ 28,7 M€ de résultat

- total recettes : 445,1 M€
- total dépenses : 416,4 M€

1.1. Les grands équilibres financiers de l'exercice 2016

1.1.1. Les grands agrégats

Le montant du Compte Administratif 2016 s'élève à **445,1 M€** en recettes et **416,4 M€** en dépenses, il s'articule de la façon suivante :

<p>Les recettes totales s'élèvent à 445,1 M€ (dont 368,3 M€ de recettes réelles de l'exercice)</p>	RECETTES 2016	
	Recettes d'ordre	19,1 M€
	Résultat antérieur	57,7 M€
	Recettes réelles	368,3 M€
	Recettes totales	445,1 M€
<p>Les dépenses totales s'élèvent à 416,4 M€ (dont 380,1 M€ de dépenses réelles de l'exercice)</p>	DEPENSES 2016	
	Dépenses d'ordre	19,1 M€
	Résultat antérieur	17,2 M€
	Dépenses réelles	380,1 M€
	Dépenses totales	416,4 M€

Ainsi, le résultat brut de l'exercice 2016 s'élève à **28,7 M€** et le résultat net (y compris les reports) est de **20,6 M€**.

Le tableau ci-dessous détaille ces résultats :

En M€	Recettes	Dépenses	Résultat brut 2016	Recettes reportées	Dépenses reportées	Résultat reports	Résultat net 2016
Fonctionnement	359,5 M€	307,4 M€	52,1 M€	0 M€	1 M€	-1 M€	51,1 M€
Investissement	85,6 M€	109 M€	-23,4 M€	8,3 M€	15,4 M€	-7,1 M€	-30,5 M€
Total Budget	445,1 M€	416,4 M€	28,7 M€	8,3 M€	16,4 M€	-8,1 M€	20,6 M€

1.1.2. Le bouclage du budget

BOUCLAGE COMPTE ADMINISTRATIF 2016		
	DEPENSES	RECETTES
Dépenses réelles de fonctionnement : 289,6 M€	Personnel 166,5 M€ Attribution de compensation 41 M€ Subventions de fonctionnement versées 23,2 M€ Fonctionnement courant 54,2 M€ Dépenses exceptionnelles : 0,5 M€ Intérêts de la dette 3,7 M€ Provisions : 0,5 M€	Dotations 78,1 M€ Impôts directs 190,6 M€ Impôts indirects 13,9 M€ Produit des services 29,8 M€ Produit des cessions : 2,3 M€ Subventions et participations 17,3 M€ Recettes exceptionnelles: 1,6 M€
Dépenses réelles d'investissement : 90,5 M€	Capital dette 13,3 M€ Dépenses d'équipement 59,6 M€ Refinancement dette 2,5 M€ Avances 15 M€ Autres dépenses d'investissement : 0,1 M€ Résultat d'investissement reporté 17,2 M€	Résultat de fonctionnement reporté 25,8 M€ FCTVA : 8,6 M€ Refinancement dette 2,5 M€ Avances 16 M€ Emprunt 1,6 M€ Subventions d'équipement 3,9 M€ Autres recettes d'investissement : 2,1 M€ Excédent de fonctionnement capitalisé 31,9 M€
	Résultat global 28,7 M€	
	Dépenses réelles totales 397,3 M€	Recettes réelles totales 426 M€
	Ordre 19,1 M€	19,1 M€
Total CA	416,4 M€	445,1 M€

1.1.3. Les indicateurs de gestion

1.1.3.1. Les ratios

Les données présentées ci-dessous sont tirées des derniers Comptes de Gestion des Villes de plus de 100 000 habitants hors Paris (source DGCL), comparées à nos données 2016.

Malgré une dotation globale de fonctionnement par habitant bien en deçà de la moyenne nationale la gestion de la Ville est caractérisée par deux éléments forts ; la maîtrise des dépenses de fonctionnement et le faible encours de dette qui permettent d'aboutir à une épargne nette préservée.

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT

265 €

235 €



MONTPELLIER MOINS BIEN DOTEÉ QUE LA MOYENNE

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT

1228 €

1035 €



UN FONCTIONNEMENT INFÉRIEUR DE 16% À LA MOYENNE DE LA STRATE

ENCOURS DE DETTE PAR HABITANT

1176 €

651 €

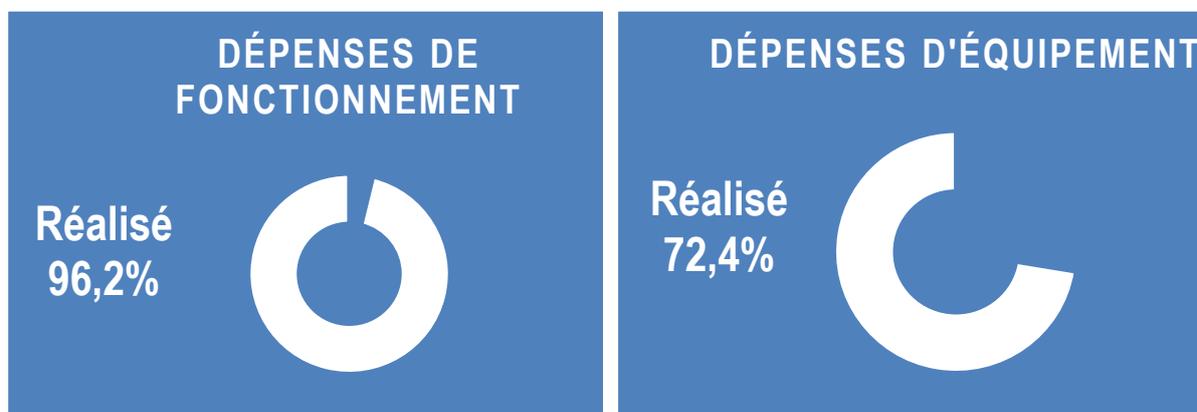


UNE DETTE PAR HABITANT INFÉRIEURE DE 45 % À LA MOYENNE

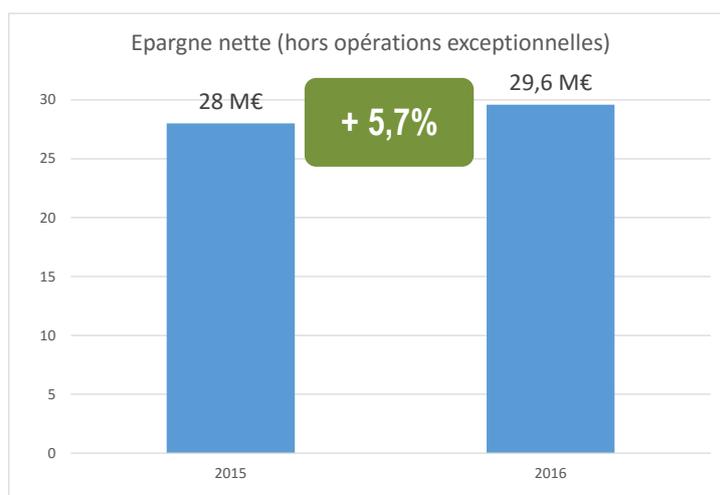
1.1.3.2. Les taux de réalisation

Les taux de réalisation viennent confirmer la bonne prévision des dépenses en 2016.

Ils sont stables par rapport aux exercices précédents : 96,2 % en dépenses de fonctionnement (95,5% en 2014, 95,1% en 2015) et 72,4 % en dépenses d'équipement (72,7% en 2014, 72,3% en 2015).



1.1.3.3. L'épargne nette : +5,7%



Ainsi, l'épargne nette 2016 évolue de +5,7 % par rapport à 2015.

A noter qu'elle se calcule hors opérations exceptionnelles afin d'identifier une trajectoire de gestion en termes de fonctionnement courant. Ainsi, le chiffre 2016 est calculé comme suit :

Epargne brute	44 M€
- Capital de la dette	- 13,3 M€
Soit une épargne nette comptable de	30,7 M€
- recettes de fonctionnement exceptionnelles	-1,6 M€
+ dépenses de fonctionnement exceptionnelles	+ 0,5 M€
Epargne nette	29,6 M€

1.2. Les recettes réelles de l'exercice 2016

1.2.1. La répartition des recettes réelles

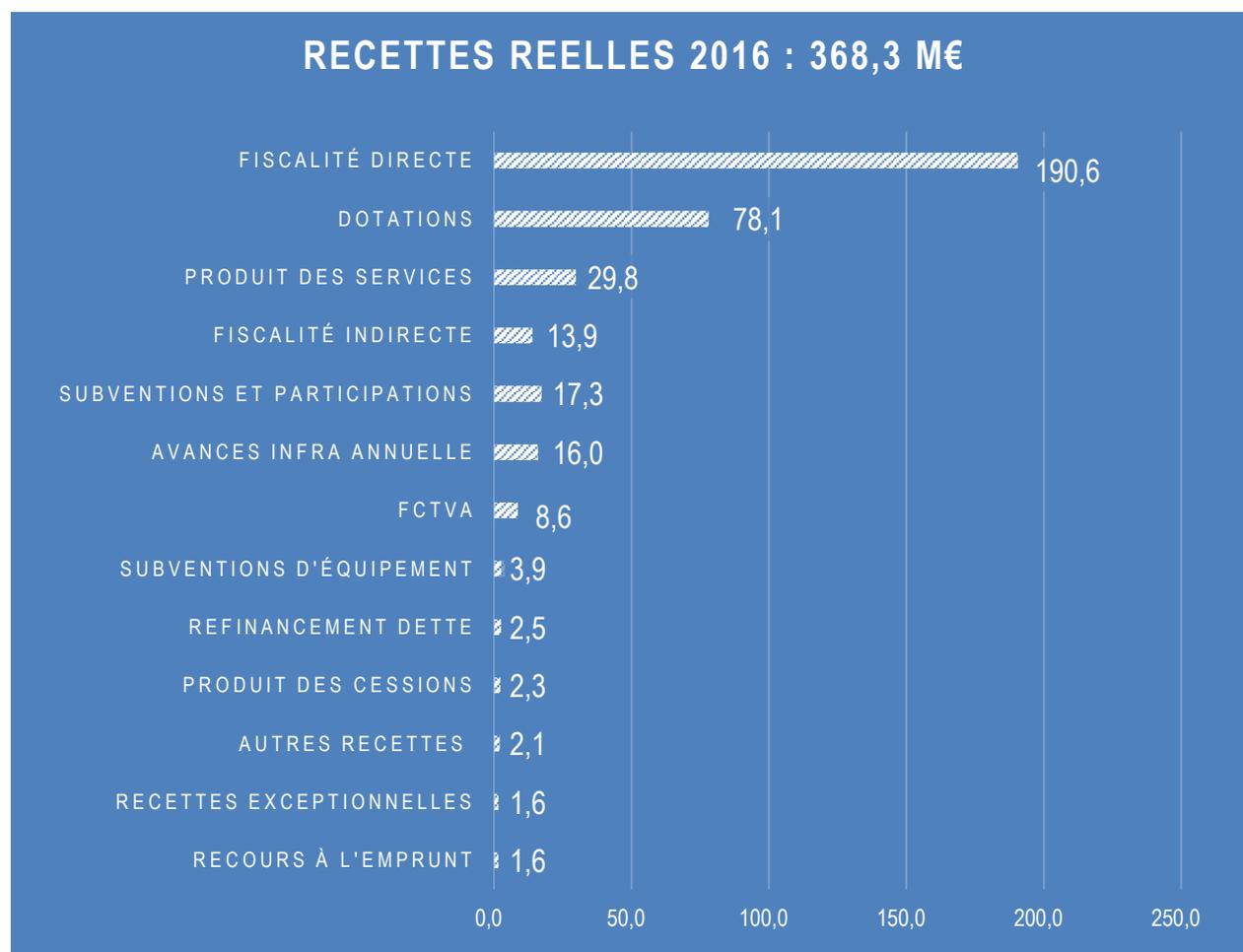
Les recettes de l'exercice s'établissent à **368,3 M€** (hors résultat).

Le graphique ci-dessus fait apparaître les deux principales recettes de notre budget qui sont :

La fiscalité : 190,6 M€

Les dotations de l'Etat : 78,1 M€

Ces deux ressources représentent **73%** des recettes de l'exercice.



1.2.2. La fiscalité directe

En 2016, comme en 2014 et en 2015, nous avons maintenu des taux d'imposition stables pour notre bloc communal (Ville et intercommunalité).

En 2017, cette mesure, clé de voute de notre gestion financière, a été confirmée.

Dans notre strate, seule la Ville de Paris, dont le statut n'est pas comparable au notre, a fait le même choix depuis le début de ce mandat.

Le produit fiscal direct est calculé de la façon suivante :

PRODUIT FISCAL = TAUX (voté par la Collectivité) X **BASE** (évaluée par les Services Fiscaux)

La base (ou assiette) a vocation à être la plus proche possible du marché locatif (des réformes de révision des valeurs locatives cadastrales sont en cours dans cette optique).

1.2.2.1. Les taux

Taux 2013 = Taux 2014 = Taux 2015 = Taux 2016 = Taux 2017

En 2016 nos efforts pour préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens de la Ville et de la Métropole se sont poursuivis. Les taux sont restés au même niveau que ceux de la fin du mandat précédent.



Preuve de l'importance de l'effort que cet engagement nous impose, la plupart des Collectivités de notre strate ont actionné le levier fiscal sur ce mandat compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat. Seules deux Villes ont stabilisé leur fiscalité : Montpellier et Paris. Pas une seule Collectivité de notre strate n'a baissé ses impôts, ne serait-ce que pour compenser la revalorisation forfaitaire des bases qui a d'ailleurs été réformée pour être plus juste. Pourquoi aucune Collectivité n'a choisi la baisse ? Parce que les Maires ne peuvent mettre leur Ville en déficit et parce qu'ils devraient, de fait, en contrepartie, arrêter des politiques qu'ils jugent structurantes pour leur territoire et leur économie.

La stabilisation de nos taux est donc hors norme sur le territoire français. Elle nous impose une extrême rigueur sur notre gestion. Ceci nous permet de développer nos Services Publics dans une efficacité en constante progression.

Voilà le sens de ce choix politique.



Les taux de la Ville de Montpellier sont les suivants :

- Taux de la Taxe d'Habitation : 22,49%
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 31,18%
- Taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti : 112,71%

Pour comparaison, les taux moyens communaux en 2016 sont les suivants :

- Taxe d'Habitation : au niveau national 24,38% et au niveau départemental 30,25%
- Taxe sur le Foncier Bâti : au niveau national 20,85% et au niveau départemental 27,89%

Comparaison des taux communaux et intercommunaux :

Dans les 10 villes de la strate (hors Paris), les taux moyens du bloc communal en 2016 est de 35,29% pour la Taxe d'Habitation et de 28,07% pour le Foncier Bâti :

- Montpellier est à 34,57% pour la Taxe d'Habitation. 5 Villes nous précèdent :

Lille	45,65%
Marseille	40,25%
Strasbourg	36,65%
Rennes	35,63%
Toulouse	34,75%

- Pour le Foncier Bâti Montpellier est à 31,35%. Une Ville nous précède : Nantes à 33,92%

1.2.2. Les bases

a. Un choix politique fort : le maintien du bouclier social

Notre bouclier social se compose de 4 allègements :

- Abattement général au taux maximum (15%),
- Majoration au taux maximum de l'abattement pour charge de famille à partir du 3ème enfant (+ 10%) aboutissant à un abattement au taux maximum (25%) par enfant,
- Abattement spécial au taux maximum (15%) pour les foyers aux ressources très modestes,
- Abattement spécial de 10% pour les handicapés, instauré en 2016.

ABATTEMENT GÉNÉRAL 13,3 M€ NON PRÉLEVÉS



CONCERNE 119 425 FOYERS



SEULES 4 VILLES APPLIQUENT UN ABATTEMENT AU
TAUX MAXIMUM OU COMPARABLE À MONTPELLIER

RÉDUCTION DE 111€ DU MONTANT DE LA TAXE D'HABITATION

ABATTEMENT SPÉCIAL 2,9 M€ NON PRÉLEVÉS



CONCERNE 26 500 FOYERS
AUX REVENUS LES + MODESTES



SEULE STRASBOURG APPLIQUE
AU Taux MAXIMUM COMME MONTPELLIER

RÉDUCTION DE 111€ DU MONTANT DE LA TAXE D'HABITATION



MAJORATION ABATTEMENT 3^{ÈME} ENFANT À CHARGE 0,6 M€ NON PRÉLEVÉS



CONCERNE 6 400 FAMILLES
POUR PRÈS DE 8 350 ENFANTS



SEULES 3 VILLES L'ONT MAJORÉ
AUTANT QUE MONTPELLIER

RÉDUCTION DE 74€ POUR CHAQUE ENFANT À PARTIR DU 3^{ÈME}



ABATTEMENT SPÉCIAL HANDICAPÉ



CONCERNE 100 FOYERS

RÉDUCTION DE 74€ DU MONTANT DE LA TAXE D'HABITATION

Ceci aboutit à une cotisation minorée de Taxe d'Habitation. Ainsi en défalquant l'ensemble des allègements facultatifs que nous avons maintenus, le taux de la Taxe d'Habitation est ramené de 22,49% à 18,49%.

TAUX REEL DE LA TAXE D'HABITATION : 18,49%

b. Un décalage de l'évolution de nos bases par rapport à la réalité du territoire

Nous portons une attention particulière au dynamisme de nos bases, facteur majeur d'évolution de nos recettes de fonctionnement.

A ce titre, l'exercice 2016 a abouti à un produit fiscal de la taxe d'habitation de 79,5 M€, en baisse de 1,1 M€ par rapport à l'exercice 2015. Le traitement remanié par le Ministère des Finances de la demi-part accordée aux personnes seules, veuves ou veufs qui a été supprimée dans un premier temps fin 2015 puis rétablie par la Loi de Finances 2016, car touchant principalement des contribuables modestes, a entraîné une augmentation d'environ 30% des bases exonérées en 2016.

De plus nous avons constaté une donnée atypique en 2016 : 500 articles imposables de moins sont relevés sur le rôle général (moyenne 2010/2014 +3000/ an). Cette baisse signifierait une destruction de la matière imposable, hors prise en compte de la situation des contribuables : en effet, à un contribuable exonéré de taxe d'habitation correspond tout de même un article porté au rôle général.

L'analyse que nous avons pu faire du phénomène suite à la communication des éléments définitifs met en avant des points de vigilance :

- Sur 2015 : 217 locaux et 224 contribuables de moins qu'en 2014
- Sur 2016 : 766 locaux et 499 contribuables de moins qu'en 2015.

A ce stade les chiffres définitifs 2016 aboutissent à un recul des bases de la taxe d'habitation

- De -2,47% par rapport aux bases notifiées en mars 2016,
- De -1,47% en évolution nominale par rapport aux bases définitives de 2015 ou -2,44% en évolution physique (corrigée de la revalorisation forfaitaire de 1% en 2016), recul induit notamment par l'effet demi-part accordée aux veufs et par cette baisse du nombre d'articles présents au rôle général.

Nous poursuivons un travail collaboratif avec la Direction Départementale des Finances Publiques afin que ne subsiste plus aucune anomalie sur la constitution de la matière imposable sur le territoire montpelliérain. Ce travail doit permettre de constater dans nos bases le dynamisme démographique de notre territoire (+ 3000 hab./an et 2200 logements livrés/an) et de garantir l'équité fiscale entre chaque contribuable.

1.2.2.3. Le produit fiscal

Le produit fiscal 2016 qui résulte des taux votés et des bases notifiées est de **190,6 M€**. Il évolue de **1%** par rapport à 2015 (188,7 M€).

	Montant en M€	Répartition
Taxe d'Habitation	79,5	41,7 %
Foncier Bâti	110,6	58,0%
Foncier Non Bâti	0,5	0,3%
Total	190,6	100%

1.2.3. Les dotations et compensations de l'Etat : -1,7%

La loi de Finances 2016 a poursuivi la baisse en valeur des concours de l'Etat alloués aux Collectivités Locales.

Ainsi, les dotations de l'Etat sont passées pour la Ville de Montpellier de 79,4 M€ en 2015 à **78,1 M€** en 2016 soit une baisse de 1,7 %.

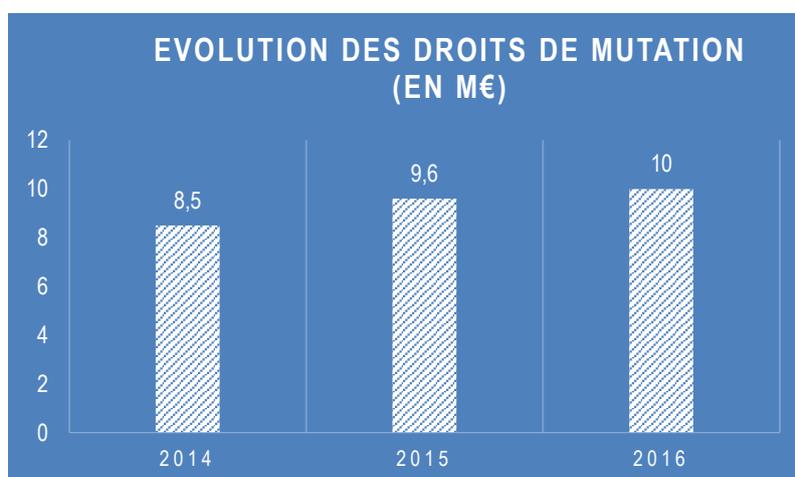
Dotations et compensations	2015	2016
Dotation Globale de Fonctionnement	44 M€	38,5 M€
Dotation de Solidarité Urbaine	18,7 M€	22,8 M€
Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales	3,3 M€	4,1 M€
Dotation Nationale de Péréquation	4,5 M€	4,5 M€
Dotation Générale de Décentralisation	1,2 M€	1,2 M€
Compensations TH	6,4 M€	5,5 M€
Compensations TF	0,9 M€	1,1 M€
Compensations TP	0,4 M€	0,4 M€
Total	79,4 M€	78,1 M€

1.2.4. La fiscalité indirecte

1.2.4.1. Les droits de mutation

La recette de la taxe communale additionnelle à la taxe de publicité foncière ou aux droits d'enregistrement perçus par le Département reste dynamique à Montpellier. Elle s'établit à **10 M€** en 2016 (en évolution de 4,2% par rapport à 2015).

Elle est calculée sur le montant des transactions immobilières par l'application du taux de 1,20% (4,5% pour le Département).



1.2.4.2. La taxe de séjour

La taxe de séjour est collectée pour le compte de la Ville par les gestionnaires de résidences et d'hôtels de tourisme, les loueurs de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes auprès de leur clientèle de passage. En 2016 cette taxe a représenté **1,4 M€** (soit + 6% par rapport à 2015).

La législation autour de cette taxe a beaucoup évolué pour prendre en compte notamment l'arrivée de plateformes. Cette avancée nécessaire mais non suffisante a permis de sensibiliser nombre de loueurs à l'obligation de se déclarer en Mairie. De nouveaux textes viendront renforcer ce dispositif en 2017.

Notons que l'exercice 2016 a permis à la Ville de préparer un saut qualitatif dans la relation à l'utilisateur. Ainsi à partir du 1^{er} juin 2017 nous avons ouvert une plateforme de télé déclaration de la Taxe de Séjour pour faciliter la relation entre les hébergeurs et notre administration.



1.2.4.3. La taxe locale sur la publicité extérieure

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est calculée sur la base de l'exercice antérieur. Son instauration répond à un souhait de maîtrise de l'espace public, de protection de l'environnement et de réduction des nuisances visuelles.

Le montant de la taxe varie en fonction de la superficie de l'enseigne. Les enseignes publicitaires inférieures à 7m² ne sont pas concernées. Au-delà, des tranches de tarification sont actuellement en vigueur, à savoir 30€ par m² pour une enseigne d'une superficie comprise entre 7m² et 20m², 60€ par m² pour les surfaces entre 20m² et 30m² et 120€ par m² pour les surfaces supérieures à 30m².

La TLPE de 2016 a représenté **1,4 M€**.

1.2.5. Le produit des services

Le produit des services s'élève en 2016 à **29,8 M€**.

Les postes les plus significatifs sont les suivants :

Droits de stationnement	4,3 M€
Recettes Restaurants Scolaires	4,3 M€
Recettes des Crèches	2,9 M€
Revenus des immeubles	2,4 M€
Recettes Halles et marchés (dont Estivales et Hivernales)	2,3 M€
Occupation du domaine public (chantiers, terrasses, étalages)	2,0 M€
Remboursement des mises à disposition ascendantes Métropole	1,6 M€
Redevance mobilier urbain	1,0 M€
Convention de gestion espaces verts (versement Métropole)	0,9 M€
Recettes des ALSH	0,7 M€
Redevances et concessions cimetières	0,7 M€
Recettes Maisons Pour Tous	0,7 M€
Convention de gestion de la Comédie du Livre (versement Métropole)	0,6 M€
Entrées serre amazonienne	0,4 M€
Redevance DSP fourrière automobile	0,2 M€
Revente électricité	0,2 M€

1.2.6. Les subventions reçues

Les partenaires de la Ville apportent un cofinancement décisif à nos actions. A l'occasion de la présentation de nos comptes 2016, nous saisissons ici l'occasion de les en remercier publiquement.

1.2.6.1. Les subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement perçues au titre de l'exercice 2016 se sont élevées à **17,3 M€**.

Les subventions les plus significatives de nos partenaires sont les suivantes :

- Subvention CAF : 12,8 M€

Premier partenaire de la Ville, la Caisse d'Allocation Familiales vient financer l'offre municipale de services et d'équipements, notamment dans le domaine de la petite enfance.

En contrepartie de cette aide, la Ville de Montpellier s'engage sur la qualité et l'accessibilité au plus grand nombre de ses services.

- Le fonds d'amorçage des TAP : 1,9 M€

- Aide aux Maires Bâtisseurs : 1 M€
Ce dispositif mis en place par l'Etat bénéficie aux communes participant à l'effort de construction de logements. Il accompagne les Villes volontaristes afin de faciliter la construction d'équipements publics et infrastructures nécessaires à l'accueil de nouveaux ménages. Son calcul est basé sur la base du nombre de permis de construire délivrés.
- Les subventions du Conseil Départemental : 0,4 M€ (fonds d'aide aux jeunes, participation au fonctionnement de la Maison des Syndicats, aides en faveur des crèches)
- Subvention du FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) : 0,2 M€.
Ce fonds accompagne nos actions en faveur des personnes handicapées qui nous rejoignent et qui travaillent dans notre Collectivité.

1.2.6.2. Les subventions d'équipement

Les subventions d'équipement se sont élevées à **3,9 M€** en 2016.

Les plus significatives sont les suivantes :

- Participation du FEDER sur l'opération Gare Saint Roch : 0,5 M€
- Fonds de concours versés au titre des ZAC : 1 M€
- Subvention CAF pour la crèche des Arceaux : 0,6 M€
- Subvention FEDER crèche des Arceaux : 0,2 M€
- Participation de la Métropole à l'aménagement des locaux de l'ancien Hôtel de Ville (French Tech) : 0,3 M€

1.2.7. Les autres recettes d'investissement

1.2.7.1. Le FCTVA

Le Fonds de Compensation de la TVA est une dotation versée par l'Etat aux collectivités locales, destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'elles ne sont pas considérées comme des assujetties pour les activités ou opérations qu'elles accomplissent en tant qu'autorités publiques.

Le taux de compensation forfaitaire est de 16,404 %.

Ainsi, la Ville de Montpellier déclare chaque année les dépenses exigibles qu'elle a réalisées au titre de l'année précédente.

La déclaration de nos opérations 2015 a engendré un FCTVA de **8,6 M€** en 2016.

1.2.7.2. Le produit des cessions

En 2016 le produit des cessions a atteint le montant de **2,3 M€**.

Cessions	
Cessions foncières	1,4 M€
Cessions de matériel	0,1 M€
Cession de titres de participation TaM à la Métropole dans le cadre des compétences transférées	0,8 M€

1.2.7.3. Les remboursements d'avances

Les remboursements d'avances concernent essentiellement la SERM et la SA3M dans le cadre des opérations d'aménagement. Pour 2016, le montant des remboursements d'avances s'élève à **16 M€**. Les opérations concernées sont les suivantes :

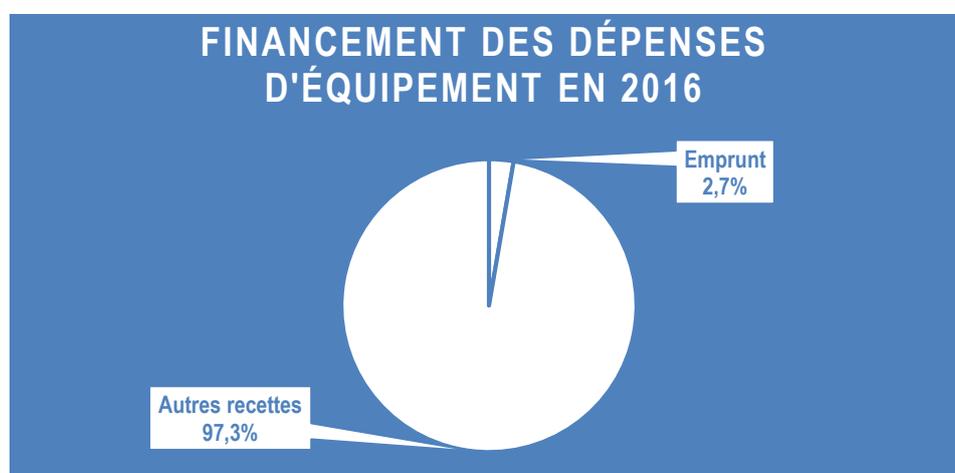
Avances	
Grand Cœur	6 M€
Ovalie	4 M€
Parc Marianne	3 M€
Petit Bard	3 M€

1.2.8. Le recours à l'emprunt

La Ville de Montpellier est une des collectivités les moins endettée de France en 2016 avec un ratio d'encours de dette sur population de 651 € tandis que la moyenne nationale est de 1176 M€ soit 45 % de moins.

Notre recours à l'emprunt s'est limité à **1,6 M€** en 2016.

La part de l'emprunt dans le financement de nos investissements est de 2,7 % en 2016.



1.3. Les dépenses réelles de l'exercice 2016

Les dépenses réelles de l'exercice (hors résultat) en 2016 ont représenté **380,1 M€** en 2016.

Elles se répartissent ainsi :

1.3.1. Les charges de fonctionnement courant

Les charges de fonctionnement courant, sont affectées au fonctionnement quotidien des services et des équipements publics (crèches, écoles, équipements sportifs et culture, Maisons pour Tous).

Elles portent sur un total de **54,2 M€** en 2016 et sont en diminution par rapport aux années précédentes du fait notamment du transfert de charges à la Métropole¹, mais également du fait d'une gestion rigoureuse que nous avons poursuivie en 2016. Ces charges comprennent notamment :

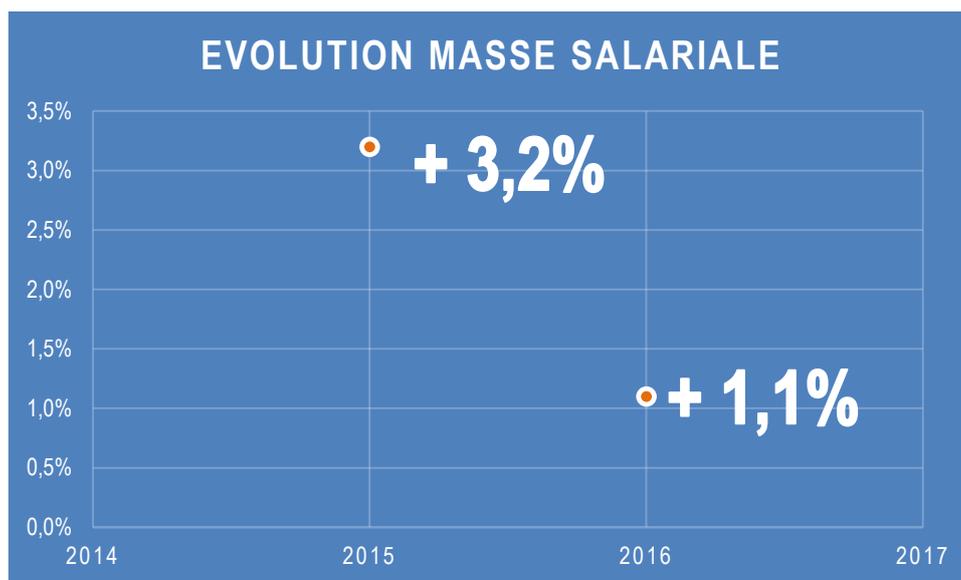
Dépenses d'énergie, d'eau et de carburant	4,8 M€
Entretien et réparations	4,2 M€
Locations immobilières et charges locatives	3,2 M€
Dépenses d'alimentation restauration scolaire	2,6 M€
Prestations de service enfance	2,5 M€
Assurances et frais de contentieux	1,3 M€
Frais de gardiennage	1,2 M€
Contrat de gestion du stationnement payant en surface	1,2 M€
Nettoyement des halles	1,1 M€
Contrat de lutte anti-tags	1,1 M€
Frais de télécom et d'affranchissement	0,9 M€
Fournitures scolaires	0,9 M€
Frais de nettoyage des locaux	0,8 M€
Fonctionnement courant des cimetières	0,6 M€
Redevance spéciale déchets ménagers	0,6 M€
Dépenses d'alimentation crèches	0,6 M€
Hivernales	0,6 M€
Formations	0,5 M€
Illuminations de Noël	0,4 M€
Etudes et recherches	0,4 M€
Fournitures administratives	0,4 M€
Fournitures d'entretien	0,3 M€
Admissions en non valeur / créances éteintes	0,3 M€
Contribution démoustication	0,3 M€
Cœur de Ville en lumières	0,3 M€
Estivales	0,2 M€
Feu d'artifice 14 juillet	0,1 M€
Reversement part départementale taxe de séjour	0,1 M€

¹ Le transfert des charges a eu lieu le 1^{er} janvier 2015, l'année 2015 fut une année de transition où la Ville dans le cadre d'une convention de gestion a porté les dépenses pour le compte de la Métropole, ceci ayant fait l'objet d'un remboursement par Montpellier Méditerranée Métropole.

1.3.2. Les dépenses de personnel

La masse salariale s'établit au compte administratif 2016 à **166,5 M€**. Elle enregistre une évolution de - 3,4% par rapport à 2015 (172,3 M€).

Une fois retraités les éléments liés au transfert à la date du 1er janvier 2016 des personnels chargés de la mise en œuvre des compétences transférées à Montpellier Méditerranée Métropole dans le cadre de la loi MAPTAM, l'évolution à périmètre constant s'établit à **+1,1%** (1,9 M€).



Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette évolution.

Diverses mesures nationales ont en premier lieu pesé sur la masse salariale de la Ville. Peuvent être citées à ce titre :

- La revalorisation du point d'indice de la fonction publique (décret n° 2016-670 du 25 mai 2016, mis en œuvre en deux temps : une première augmentation de 0,6 % au 1er juillet 2016 et une nouvelle de 0,6 % au 1er février 2017).
- La mise en place pour les cadres d'emploi de la catégorie B et à certains cadres d'emplois médico-sociaux de la catégorie A du protocole relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations avec revalorisations indiciaires accompagnées d'une transformation de primes en points d'indice et d'une restructuration des carrières notamment par le biais d'une unification des rythmes d'avancement des trois fonctions publiques (décrets du 12 mai 2016 avec effet rétroactif au 1er janvier 2016).
- Le décret n° 2015-1386 du 30 octobre 2015 relatif à la nouvelle bonification indiciaire attribuée aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville, à la suite de la création des quartiers prioritaires de la politique de la ville
- La poursuite de la progression des charges sociales (hausse des taux de contribution employeur à la CNRACL et à l'IRCANTEC).

Au-delà de ces mesures nationales, d'autres facteurs d'évolution ont également pesé sur la masse salariale, tels que :

- Le glissement vieillesse technicité (avancements d'échelon, avancements de grade, promotions internes).
- La progression des effectifs liée à la création de 50 postes de policiers municipaux supplémentaires (recrutements échelonnés de septembre 2015 à avril 2016).
- La progression des effectifs liée à l'ouverture chaque année de classes supplémentaires dans les écoles maternelles et élémentaires.

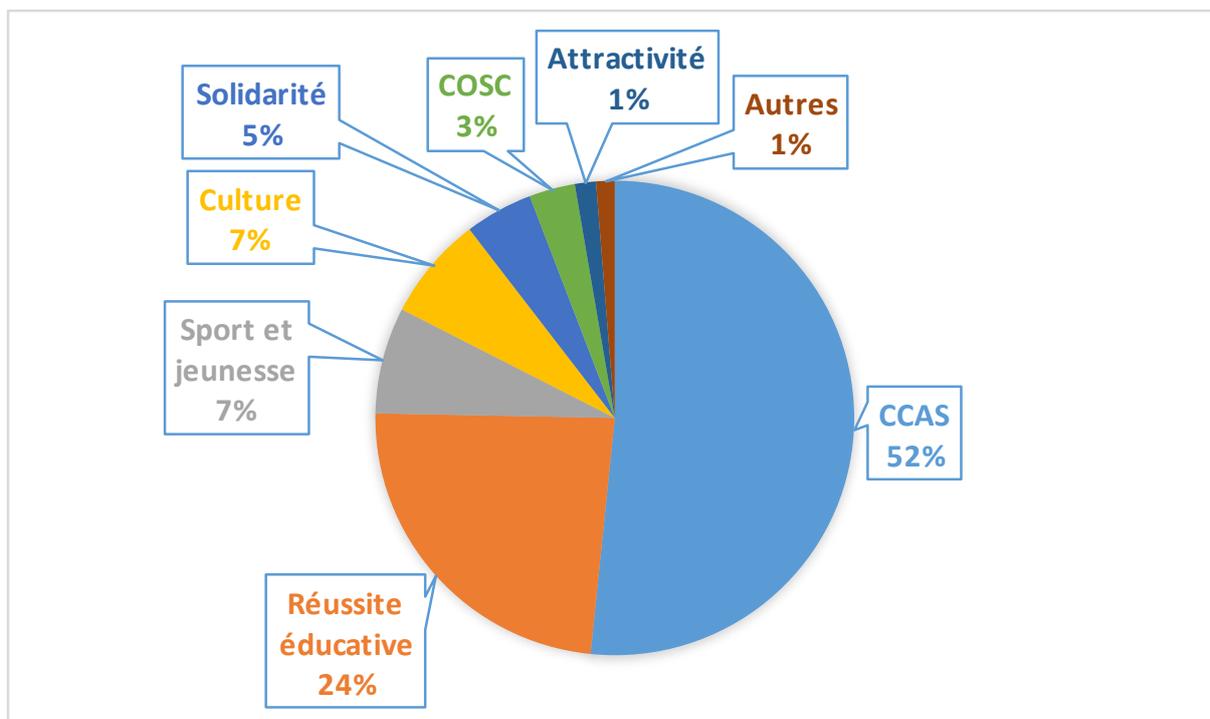
1.3.3. Les subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement versées par la Ville se sont établies à **23,2 M€** en 2016 à comparer au total 2015 retraité des transferts Métropole et de la réintégration en régie directe de la partie Comédie du Livre gérée auparavant par le secteur associatif : 23,2 M€ (soit 25,6 M€ - 1,9 M€ transfert de subvention Office du Tourisme- 0,2 M€ transfert de promotion flux touristiques – 0,1 M€ transfert de l'Agence Locale de l'Energie – 0,1 M€ transfert de la thématique logement, -0,1 M€ reprise en régie directe de la totalité de la Comédie du Livre).

A périmètre constant, l'enveloppe des subventions de fonctionnement de la Ville de Montpellier est inchangée par rapport à 2015 : 23,2 M€.

La Ville continue donc de soutenir activement les associations et partenaires qui constituent un socle solide en faveur du développement et du maintien du lien social.

Ces subventions se répartissent comme suit :



1.3.4.L'annuité de la dette

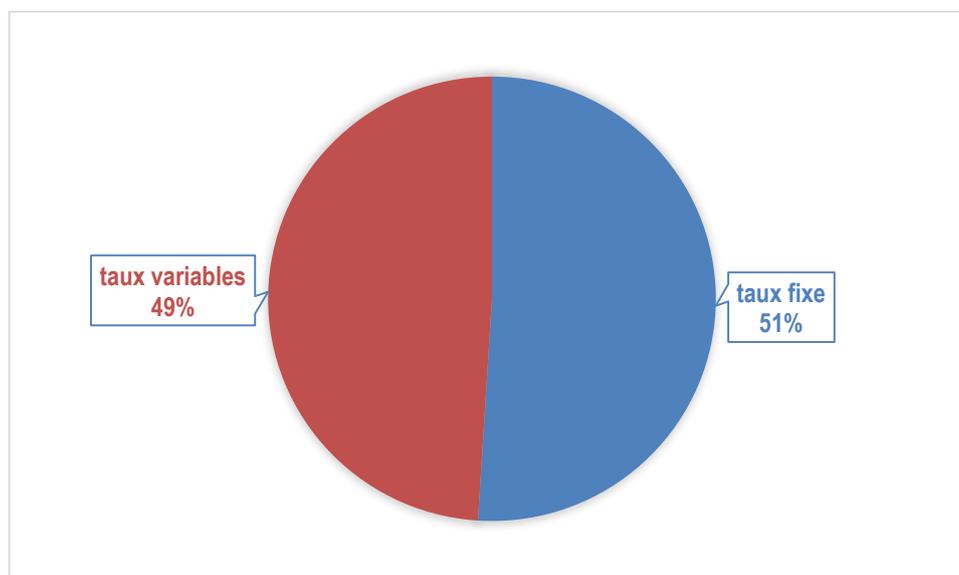
L'annuité de la dette s'est établie en 2016 à **17 M€** soit **3,7 M€** d'intérêts et **13,3 M€** de capital (dont 3 M€ de remboursement du prêt à taux zéro obtenu en 2015 pour 6 M€).

En outre 2016 nous a permis de refinancer un emprunt à hauteur de 2,5 M€. Cette opération se retrouvant équilibrée en dépense et en recette. Elle a permis de bénéficier d'un emprunt taux fixe bonifié de 1,35%.

Les caractéristiques de notre dette sont les suivantes :

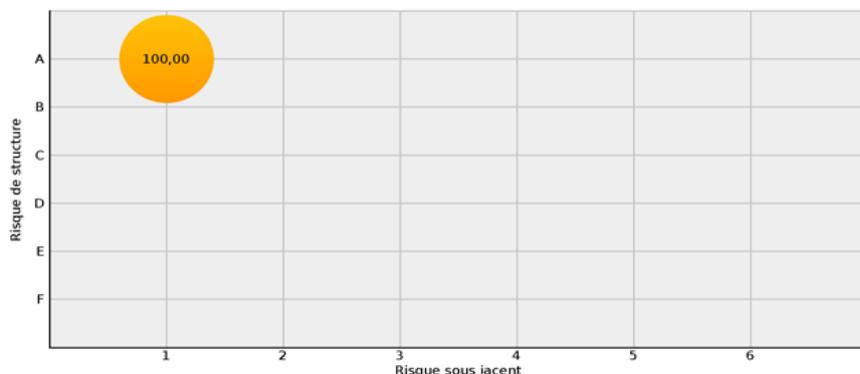
	Au 31/12/2015		AU 31/12/2016	
DETTE GLOBALE	211,7 M€		182,2 M€	
TAUX MOYEN	2,16%		1,94%	
DUREE RESIDUELLE	18 ans et 3 mois		17 ans et 6 mois	
<i>Encours à taux fixe</i>	116,3 M€	55%	92,8 M€	51%
avec un taux moyen de	3,61%		3,40%	
<i>Encours à taux variable</i>	95,4 M€	45%	89,4 M€	49%
avec un taux moyen de	0,59%		0,43%	

Notre encours de 182,2 M€ se répartit ainsi :



Montpellier présente une **triple singularité** quand on la compare aux Villes de sa strate :

- Montpellier est la seule ville de plus de 100 000 habitants avec un encours totalement en 1A c'est-à-dire 100 % sécurisé.

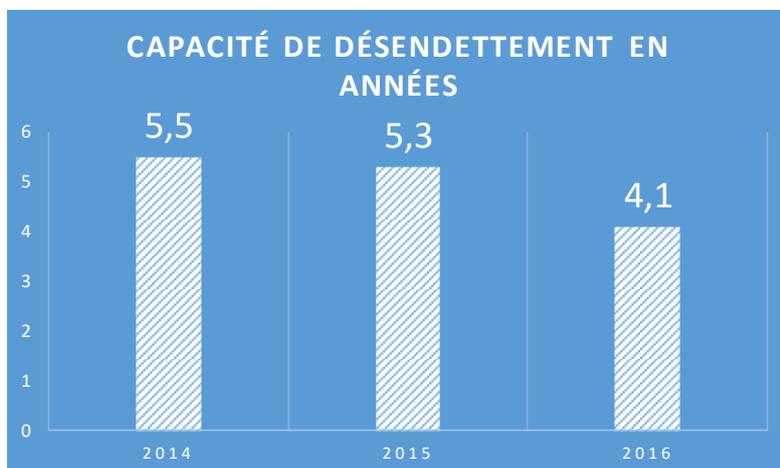


- Le taux moyen de notre dette est de 1,94% soit 21% au-dessous de celui des communes comparables qui est de 2,44% (source Finance Active).
- Notre encours de dette par habitant est inférieur de 45% à la moyenne de la strate :



L'ensemble de ces éléments aboutit à une **capacité de désendettement** maîtrisée. Elle s'établit à **4,1 ans** et se calcule ainsi :

$$\text{Capacité de désendettement} = 182,2 \text{ M€ (encours de dette)} / 44 \text{ M€ (épargne brute)}$$



1.3.5.L'Attribution de compensation / les participations à l'investissement métropolitain

L'attribution de compensation est la part versée par la Ville à la Métropole, elle prend en compte l'ensemble des dépenses et des recettes attachées aux compétences transférées à la Métropole.

L'attribution de compensation recoupe deux exigences :

- S'assurer que les transferts de charges respectent le principe de neutralité budgétaire
- Trouver une juste répartition entre l'équilibre financier de la Ville et la capacité à agir de la Métropole

L'attribution de compensation de la Ville de Montpellier s'est élevée en 2016 à **41 M€**.

Elle a été impactée en 2016 :

- A la baisse par l'intégration en son sein d'une recette qui est dorénavant métropolitaine : la dotation pour amendes de police.
En effet, à partir de 2016, la Métropole s'est vu affecter cette dotation du fait que le transfert de compétence voirie entraîne le transfert de cette recette affectée, destinée à « financer des opérations destinées à améliorer les transports en commun et la circulation ».
L'Attribution de compensation de la Ville de Montpellier a donc intégré ce transfert à hauteur de 3,5 M€.
- A la hausse par le transfert de la Comédie du Livre de la Ville à la Métropole. Cette dernière est devenue d'intérêt communautaire par délibération du conseil métropolitain du 30 septembre 2015.
Ce transfert a été chiffré à 0,8 M€.

Notons en outre que la Ville participe à hauteur de **9,9 M€** à des opérations métropolitaines en plus des 41 M€ d'Attribution de Compensation.

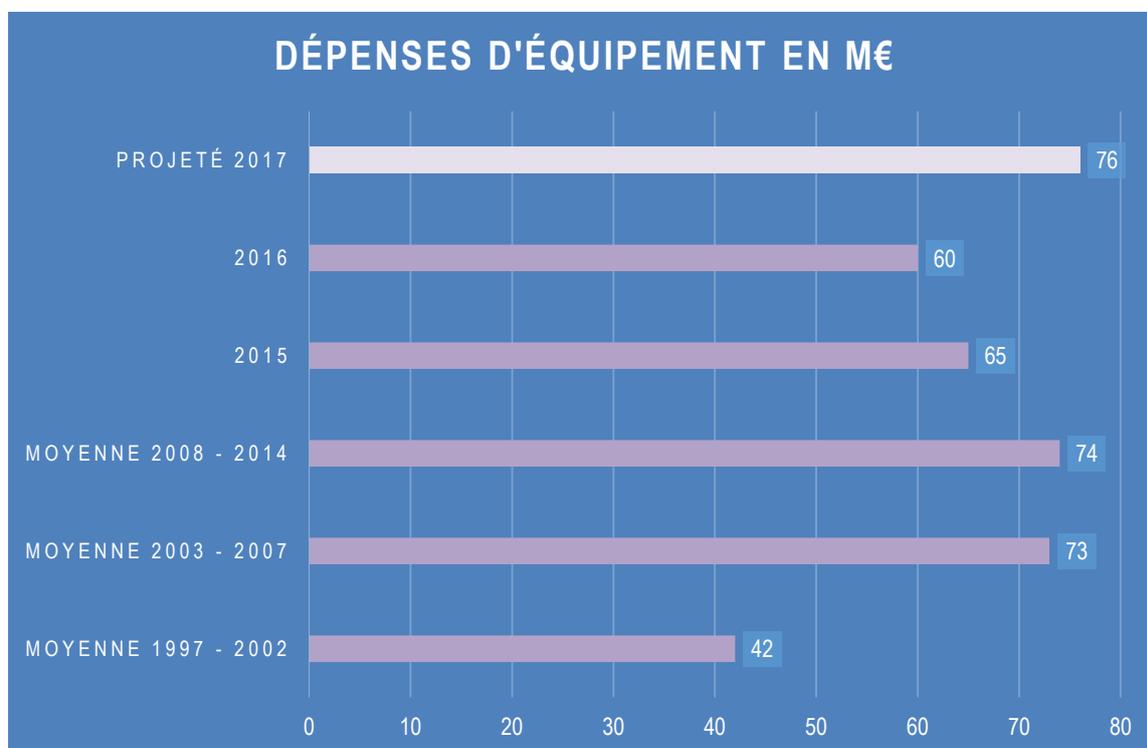


Les principales opérations métropolitaines que la Ville a financées sont les suivantes :

- 4,6 M€** : Travaux de voirie
- 2,4 M€** : Bouclage de la ligne 4 du Tramway
- 2,9 M€** : reversement des produits des PUP/PAE notamment destinés à financer les espaces publics désormais métropolitains.

1.3.6. Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement ont représenté **59,6 M€** en 2016, elles sont détaillées dans la deuxième partie de ce document. Il convient de noter que 15,4 M€ sont reportés de 2016 à 2017. L'évolution des dépenses d'équipement à périmètre constant (hors Hôtel de Ville et hors voirie) est la suivante :



En 2016 nous avons programmé de **nouvelle Autorisations de Programme**. Les principales sont les suivantes :

SECURISATION CARRE SAINTE ANNE	1,5 M€
CRECHE MIREILLE LAGET (EAI)	3,5 M€
CRECHE HEIDELBERG (RIVE GAUCHE)	6,1 M€

ECOLE PAPE CARPANTIER	4,0 M€
LOCAUX FRENCH TECH	1,5 M€

Nous avons en outre augmenté significativement l'**AP du Zoo** qui est passée d'un montant initial de 7,3 M€ (programmé en 2013) à un montant de **30 M€**.

1.3.7. Les avances

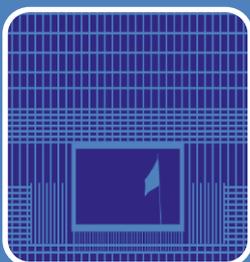
Les avances infra-annuelles sont essentiellement des avances faites à la SERM et à la SA3M. Elles ont représenté 15 M€ en 2016

Avances	
Grand Cœur	6 M€
Ovalie	4 M€
Parc Marianne	3 M€
Petit Bard	2 M€

2. Les réalisations de la Ville de Montpellier en 2016

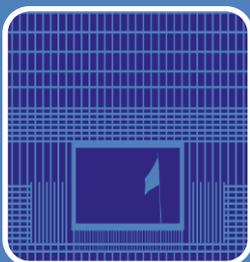
Depuis 2014 nous avons entrepris une gestion des projets en proximité avec les montpelliérains.

Cette démarche a permis une année 2016 dynamique, jalonnée d'actions concrètes dans les domaines de l'éducation, du cadre de vie et du lien social.



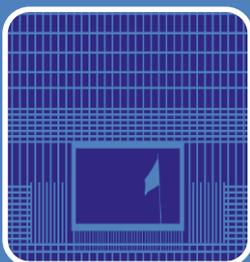
L'éducation, priorité N°1

- 110,1 M€ mobilisés en 2016
- dont 29,7 M€ pour l'enfance, 72,2 M€ pour la réussite éducative, 7,2 M€ pour la restauration scolaire, 1 M€ pour les centres de loisirs



Une année dynamique pour développer le cadre de vie

- Un urbanisme équilibré
- Une qualité de vie améliorée



Une action volontaire pour créer du lien social

- Sport et Culture irriguent la Ville
- Une action de proximité, quartier par quartier

2.1. L'éducation : priorité N°1

A Montpellier nous souhaitons que nos enfants bénéficient d'un Service Public de qualité dans un environnement à la fois agréable, sécurisé et ouvert sur les activités culturelles, sportives et scientifiques.

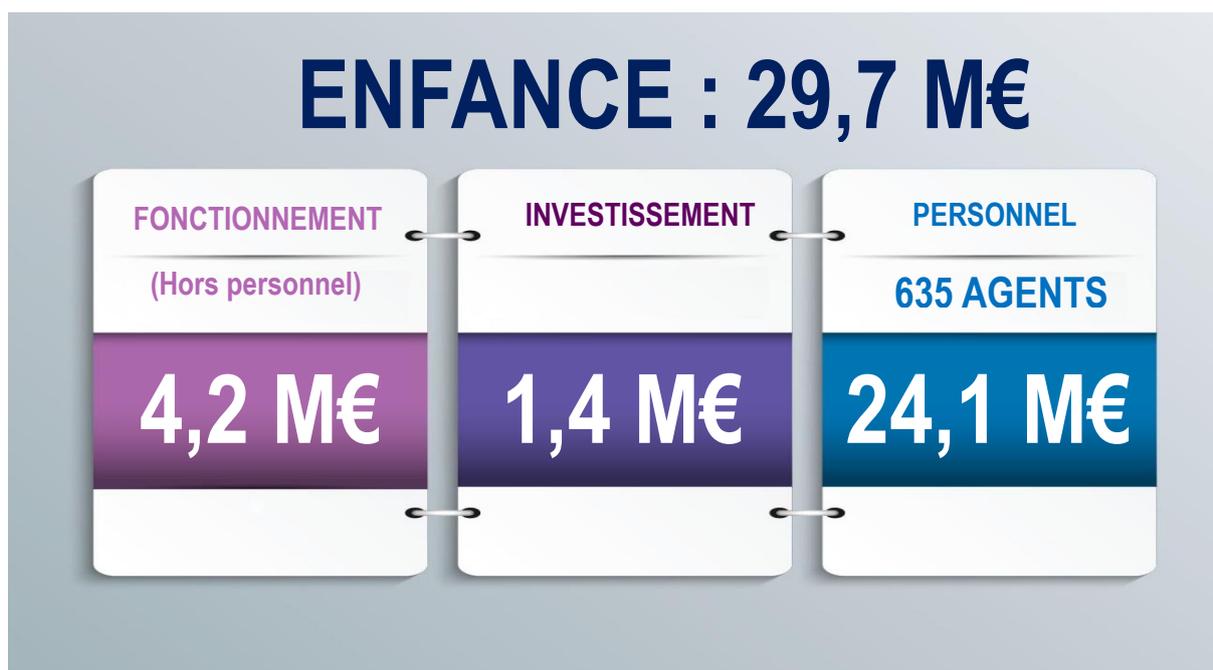
De la petite enfance à la maternelle, de la maternelle au primaire, nous mettons un point d'honneur à donner aux jeunes montpelliérains les clés de leur épanouissement. Nous travaillons en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les crèches et avec l'Education Nationale pour les maternelles et primaires.

L'implication de la Ville de Montpellier est retracée dans ce rapport du Compte Administratif.

Le montant global mobilisé en 2016 s'élève à **110,1 M€**. C'est le **premier budget municipal**.



2.1.1.L'enfance



Aujourd'hui, près de 4000 enfants sont reçus quotidiennement dans les établissements montpelliérains municipaux, associatifs ou privés ainsi que chez les assistantes maternelles.

Afin d'assurer un accueil optimal des plus petits, la Ville de Montpellier a consacré **29,7 M€** en 2016 à la petite enfance.

1,4 M€ investis en 2016

Des travaux de construction et de rénovation sont menés chaque année par la Ville afin d'assurer un service de qualité. En 2016, ces travaux ont représenté **1,1 M€**.

En outre, **0,1 M€** ont été consacré à la poursuite des travaux menés à la crèche des Arceaux (AP : 1,9 M€).

Des fonds ont également été dédiés aux RAM (Relais des Assistantes Maternelles) de la Ville et ce à hauteur de **0,1 M€**.

Enfin **0,1 M€** ont été investis pour moderniser les logiciels de gestion des structures



**2 nouvelles
crèches lancées
en 2016**

Les crédits pluriannuels

En 2016, 2 Autorisations de Programme (AP) ont été ouvertes, une première pour la création de la **crèche Mireille Laget** (EAI) d'un montant de **3,5 M€** et une seconde pour la création de la **crèche Heidelberg** (Rive Gauche) à hauteur de **6,1 M€**. Ce projet permettra en outre de construire une Maison Pour Tous pour le quartier Port Marianne.

Les structures de la Ville

Le maillage du territoire est assuré par :

- 6 relais assistantes maternelles
- 23 crèches associatives
- 17 crèches collectives municipales
- 2 crèches familiales
- 13 multi-accueils municipaux
- 1 Jardin d'enfants municipal



Une prise en charge partagée des coûts des crèches

La Ville de Montpellier s'efforce d'assurer un service diversifié et de qualité pour l'accueil des plus petits. Pour ce faire elle est accompagnée par la Caisse d'Allocations Familiales qui à ses côtés prend en charge une part majeure des coûts de la crèche. Grâce à cet effort et à ce partenariat les familles ont à leur charge 10% du coût de la crèche, les 90% restants étant assurés par la CAF et la Ville.

Le produit des recettes résultant de la participation des familles s'est ainsi établi à **2,9 M€** en 2016.

2.1.2. La réussite éducative

REUSSITE EDUCATIVE : 72,2 M€



La Ville accorde une importance privilégiée à la réussite éducative de ses élèves c'est pourquoi elle y consacre **72,2 M€** en 2016.

17 ouvertures
de classes à
la rentrée
2016

L'évolution du nombre d'élèves scolarisés

En 2016 le nombre d'élève scolarisé a continué d'augmenter. Avec 21 340 écoliers, 2016 a marqué une nouvelle évolution significative (20 688 élèves en 2015).

Ils se répartissent dans les 123 écoles montpelliéraines :

- 62 écoles maternelles
- 61 écoles primaires.

Opération du Plan Pluriannuel d'Investissement : 3,3 M€ mobilisés en 2016

Les principaux crédits de paiement 2016 ont concerné les groupes scolaires : Malraux pour 0,6 M€ (AP : 10,6 M€), Daviler Kergomard pour 0,5 M€ (AP : 1 M€), Beethoven pour 0,4 M€ (AP : 6,7 M€), Ovalie 2 pour 0,4 M€ (AP : 12 M€), Euromédecine pour 0,3 M€ (AP : 12 M€), Figuiet Hugo Bert : 0,9 M€ (AP : 2,5 M€).

Enfin, en 2016 nous avons ouvert une **nouvelle AP de 4 M€** pour l'extension et la réhabilitation de la **maternelle Pape Carpentier**.





Travaux et rénovations 2016 : 10,8 M€ investis dans les quartiers

Les opérations importantes ont notamment concerné :

Quartier Montpellier Centre

- Écoles Bergman
- École Mermoz
- École Gambetta

Quartier Mosson

- École Cervantès
- École Bouilloche
- École Balard
- École Copernic

Quartier Cévennes

- École Armstrong :
- École Michelet
- École Delteil
- École Goethe

Quartier Hôpitaux-Facultés

- École Rabelais
- École Calmette

Quartier Prés d'Arènes

- École Dickens

Quartier Port Marianne

- École Michel de l'Hospital

Quartier Croix d'Argent

- Écoles Simenon
- École Voltaire
- École Olympe de Gouge

Tous quartiers

- Acquisition de modules préfabriqués

Temps d'Activité Périscolaire

En 2016 nous avons maintenu les TAP gratuits.

Cet engagement tenu envers les parents et notre effort qualitatif ont se traduisent dans nos comptes par une charge nette de 5,2 M€ pour notre commune en 2016 (7,1 M€ de dépense et 1,9 M€ de recettes).



**TAP : 5,2 M€
mobilisés en
2016**

2.1.3. La restauration scolaire

RESTAURANTS SCOLAIRES : 7,2 M€



1 770 000 repas ont été servis en 2016 au sein des 84 restaurants scolaires et 46 centres de loisirs que compte la Ville.



Une forte évolution de la fréquentation

En 2016, les restaurants scolaires de la Ville ont servi **19% de repas supplémentaires** par rapport à 2015. Ce gain de fréquentation s'explique par l'augmentation d'élèves scolarisés et par la mise en œuvre de la tarification sociale aboutissant à un tarif moyen de 2,78 €.

Des travaux à hauteur de 0,5 M€

Afin d'adapter les restaurants scolaires à cette évolution, des travaux sur les bâtiments dédiés (cuisine centrale et cantines) sont menés, ils ont représenté 0,5 M€ en 2016

Du pain bio dans les cantines

Dès février 2016, le pain bio s'est invité sur les tables des restaurants scolaires de la Ville. Ce programme visant à faire évoluer la restauration scolaire et à agir plus durablement en matière d'agro-alimentaire, a coûté à la Ville 50 000€ en 2016.



2.1.4. Les centres de loisirs

CENTRES DE LOISIRS

FONCTIONNEMENT COURANT : 0,9 M€

INVESTISSEMENT : 0,1 M€



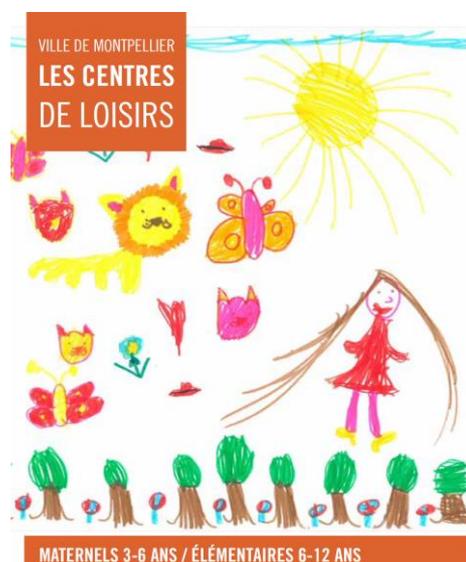
Les Centres de Loisirs sont des lieux de proximité importants qui participent à la politique éducative de la Ville en ouvrant les enfants de 3 à 12 ans à la pratique culturelle et sportive.

21 centres de loisirs municipaux

2600 places d'accueil de loisirs sans hébergement sont disponibles sur Montpellier.

21 centres de loisirs municipaux et 25 centres de loisirs associatifs sont répartis sur tous les quartiers de la ville.

Ils sont gérés par des professionnels de l'animation qui encadrent des équipes formées spécifiquement à l'accueil et à la pédagogie des enfants



Une inscription facile, des tarifs adaptés

Les enfants déjà inscrits dans une structure municipale (école, cantine, TAP) sont enregistrés à Presto, ce qui facilite l'inscription et la demande d'admission qui peut se faire directement auprès de chaque direction de centre de loisirs.

Les Centres de Loisirs se veulent accessibles à tous grâce à l'application d'un tarif adapté aux ressources et à la composition des familles.

2.2. Une année dynamique pour améliorer le cadre de vie

A l'écoute de ses habitants, la Ville recherche les solutions pour répondre à leur besoin en matière d'aménagement de la Ville, de préservation de notre patrimoine naturel, de propreté, d'activité commerciale et de sécurité.

En 2016 la Ville et la Métropole ont porté une politique active de dynamisation du centre historique avec la mise en service de la Ligne 4 de Tramway ainsi que des aménagements de qualité de l'espace public : parvis et jardins du Peyrou, Pont Vialleton, boulevard Ledru Rollin, boulevard du Jeu de Paume. La Ville a participé financièrement à ces aménagements.

Ces actions sont primordiales pour le quotidien de nos concitoyens mais également pour développer l'attractivité de notre Ville.



2.2.1. Un urbanisme équilibré reconnu à l'échelle européenne

URBANISME ET AMENAGEMENT : 20,4 M€



Avec **20,4 M€** mobilisés, notre gestion dynamique de l'urbanisme montpelliérain permet de mener une politique équilibrée et vertueuse. Nos efforts ont été reconnus en 2016 au niveau européen.



Montpellier distinguée au niveau européen

Le 16 novembre 2016 à Londres, Montpellier, était en finale avec les villes de Eindhoven (Pays Bas) et Copenhague (Danemark) pour le grand prix de « Ville européenne de l'année 2017 » attribué par l'Academy of Urbanism de Londres.

Ce prix a été attribué à Copenhague, succédant ainsi à San Sébastian (Espagne) en 2015 et Rotterdam (Pays-Bas) en 2014.

Figure de proue en matière d'urbanisme et véritable laboratoire de démocratie, Montpellier a une nouvelle fois prouvé qu'elle fait partie des grandes capitales européennes innovantes.

Grand Cœur

L'opération Grand Cœur a démarré en 2003. Elle vise à protéger, mettre en valeur et dynamiser le patrimoine historique, le cadre bâti et l'espace public du quartier Centre.

1,6 M€ lui ont été consacrés en 2016 (AP totale : 9,3 M€)

Grand Cœur



Renouvellement Urbain

En 2016 les actions en terme de renouvellement urbain ont notamment porté sur les domaines suivants :

- PRU Cévennes : **1,9 M€** (AP : 12,2 M€)
- Pont Vialleton : **0,1 M€** (AP : 1,5 M€)

En outre, nous avons ouvert en 2016 une AP ANRU 2 de 0,8 M€.

Développement urbain

2016 a permis de mettre en place les programmes structurels suivants :

- Avenue Nina Simone : **3,6 M€**
- Pont André Lévy : **2,3 M€**
(AP : 8 M€)
- EAI : **2,0 M€**
(AP : 26 M€)
- Action foncière : **1,8 M€**
- Etudes urbanisme : **0,3 M€**
- Etude ZAC du Coteau : **0,1 M€**



2.2.2. Les espaces verts et le Parc Lunaret

ESPACES VERTS ET ZOO : 19,1 M€



2016 nous a permis de préserver et de développer notre patrimoine naturel extraordinaire. Avec 741 hectares d'espaces verts publics dont 412 sont municipaux, Montpellier est une Ville verte. Nous cultivons aussi la biodiversité, véritable richesse pour notre Ville.

2,8 M€ investis en 2016

- **1,6 M€** sur les parcs et jardins municipaux.
- **0,5 M€** pour le compte de la Métropole sur les espaces verts attenants à la Voirie.
- **0,5 M€** sur les travaux annuels du Zoo dont 0,2 M€ pour les enclos.
- **0,2 M€** sur l'opération de réaménagement du Zoo de Lunaret (AP : 30 M€). L'objectif est de proposer une nouvelle scénographie à cet équipement gratuit qui reçoit 650 000 visiteurs par an et de mettre aux normes les installations.



Une première expérience d'éco pâturage réussie

En avril 2016 un troupeau de moutons et de chèvres a pris ses quartiers au parc Malbosc. L'éco pâturage est une solution alternative à l'entretien mécanique des espaces verts. Au-delà, en broutant, les animaux réduisent les déchets liés à la tonte et contribuent à une fertilisation naturelle des sols. Cette opération est **renouvelée en 2017**.

2.2.3. La propreté

PROPRETÉ

LUTTE ANTI TAGS : 1,1 M€

TOILETTES PUBLIQUES : 0,3 M€



Depuis 2015 les dépenses de nettoyage sont prises en charge par la Métropole. La Ville de Montpellier continue toutefois à assurer des missions complémentaires et notamment le maillage de la Ville en toilettes publiques et la lutte anti tags.



Les toilettes publiques

L'implantation de nouvelles toilettes initié en 2014 se poursuivra d'ici 2020 sur l'ensemble de Montpellier notamment dans les zones à forte concentration de population ou de passage. Chaque implantation est faite en concertation avec les riverains.

Toutes les toilettes sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et sont gratuites

En 2016, plus de 200 000 usagers les ont utilisées. L'installation et le fonctionnement des toilettes a mobilisé **0,1 M€** en investissement et **0,2 M€** en fonctionnement en 2016.

La lutte anti-tags : 1,1 M€

La dégradation par les tags des biens publics et privés représente une nuisance que nous gérons avec réactivité. Nous y consacrons un budget annuel de 1,1 M€.

La Métropole et la Ville travaillent donc en complémentarité sur l'espace public. Elles ont ainsi lancé des opérations propreté coordonnées, quartier par quartier.

Agir avec les habitants pour améliorer leur cadre de vie c'est fédérer des ambassadeurs qui viendront porter avec nous une pédagogie pour une Ville toujours plus belle.

Opération Propreté
Quartier Centre

montpellier métropole
M
#villebelle

ETAPES

ETAPES 1
Marche exploratoire
Mercredi 23 novembre à 15h
Rendez-vous place Jean Jaurès, pour nous faire part de vos observations et préparer l'Opération Propreté avec vous.

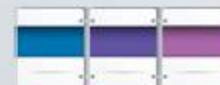
ETAPES 2
Opération Propreté
Mercredi 30 novembre à 8h
Nettoyage de l'espace public, réparation de la voirie, suppression des tags et affiches, remise en état du mobilier urbain, entretien des espaces verts...

ALLO DÉCHETS & PROPRETÉ
N° gratuit : 0 800 88 11 77
montpellier3m.fr/villebelle

Ensemble, éco-responsables. Philippe SAUREL
Président de Montpellier Métropole Méditerranéenne
Président de la Ville de Montpellier

L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

5 M€ mobilisés pour l'attractivité de notre Ville



De grands rendez-vous qui cohabitent avec une vie de quartier riche, tel est le moteur de l'attractivité de Montpellier : une Ville à hauteur d'homme qui s'ouvre au monde.



Opération Laissac : 1,8 M€

2016 a permis la destruction des anciennes Halles Laissac et le lancement de notre projet pour ce site.

Rappelons que la création de ce pôle d'attractivité mobilisera 7,6 M€ pour la construction des Halles et 1,8 M€ pour la place attenante

Les Hivernales : 0,6 M€

Les Hivernales se sont tenues du jeudi 1^{er} décembre au mercredi 28 décembre 2016.

L'Esplanade Charles de Gaulle mais aussi pour une première fois la Place Laissac ont accueilli les visiteurs.





Cœur de Ville en Lumières : 0,3 M€

Du 1er au 3 décembre 2016, 150 000 spectateurs ont pu (re)découvrir nos monuments avec féerie.

Cet évènement contribue pleinement au rayonnement de notre territoire et à l'animation touristique et commerciale de l'Ecusson.

Cœur de Ville en Lumières c'est **0,3 M€** financés en large partie par nos partenaires (0,2 M€)

Les illuminations de Noël : 0,4 M€

Les fêtes sont l'occasion pour Montpellier d'accentuer son côté féérique. La mappemonde que nous installons sur la Comédie est devenue depuis 2014 un emblème de notre Ville.



Les Estivales : 0,2 M€

Les estivales rassemblent dans une atmosphère conviviale et festive des visiteurs de tous horizons.

A travers les Estivales, la Ville de Montpellier met à l'honneur la richesse de nos terroirs.

Cet évènement permet de découvrir le savoir-faire de nos producteurs et artisans.

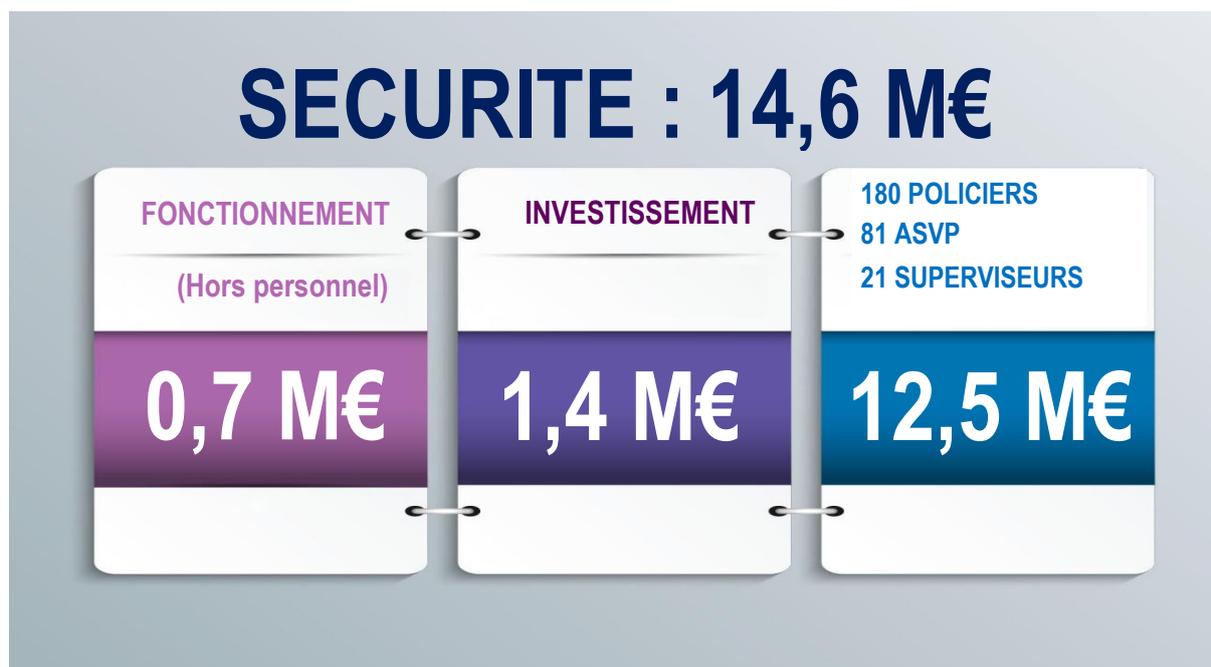
Les Estivales, c'est également un moment de convivialité sans pareil : concerts, animations, initiations gratuites à la danse et à l'œnologie ont animé l'été montpelliérain.

Et aussi...

En 2016, le Grand Bazar, les Dimanches du Peyrou ont été reconduits du fait de leur succès. Enfin autre fait marquant, le Plan Cabanes est redevenu une place de marché inaugurée le 11 juin 2016. Il vient ainsi compléter notre offre de halles et marchés.



2.2.5. La sécurité



Afin de répondre au mieux aux attentes des montpelliérains en termes de sécurité, la Ville s'engage à maintenir un dispositif fort. 2016 aura ainsi permis à notre Police Municipale de se déployer plus amplement sur la Ville grâce à des moyens humains supplémentaires et à de nouveaux équipements.

+ 40% de moyens humains supplémentaires depuis le début du mandat

Les effectifs de la police municipale sont ainsi en constante évolution. En 2016, 19 agents supplémentaires ont été recrutés portant le nombre total de policiers municipaux à 180 agents, en évolution de 40% par rapport à 2013 (129 policiers municipaux)



1,4 M€ investis en 2016

2016 a permis d'installer de nouvelles caméras de vidéo protection. L'investissement s'est établi à 0,7 M€.

Autre investissement notable : l'acquisition et l'équipement d'un poste de commandement mobile, outil de prévention de proximité qui se place au cœur des quartiers et des grandes manifestations accueillant du public (0,13 M€).

2.3. Une année volontaire pour créer du lien social

Durant l'année 2016 Montpellier a cultivé son « bien vivre ensemble ». Ville ouverte, solidaire et conquérante elle aime se rassembler.

Notre objectif est que chaque Montpelliérain trouve sa place, sa passion au cœur de son quartier, de sa Ville et ce, quel que soit son âge, son origine et son milieu social.

Notre budget 2016 en faveur du lien social a clairement été offensif. Nos choix budgétaires se traduisant en effet par des crédits confortés pour la culture, le sport, la solidarité, les actions de proximité mais aussi par le choix de la gratuité pour les TAP, le Parc de Lunaret comme nous l'avons vu mais aussi pour bon nombre d'équipements culturels.

2016 a aussi vu notre qualité d'accueil reconnue au niveau national avec le premier prix que nous a attribué l'Afnor.



2.3.1. La culture

CULTURE : 11,2 M€



Ville d'art et de science, Montpellier possède un important patrimoine culturel. Afin de permettre l'accès à la culture au plus grand nombre, le calendrier de la Ville est animé tout au long de l'année par un éventail de manifestations et d'événements culturels. En 2016, la Ville a une nouvelle fois soutenu les acteurs culturels qui sont une richesse pour notre Ville en consacrant **1,6 M€ de subventions** aux structures associatives.

La ZAT de Figuerolles : 0,5 M€

Rendre la culture accessible au plus grand nombre est l'un des objectifs poursuivis par la Ville de Montpellier. La ZAT est l'un des porte-drapeaux de cette politique. De quartier en quartier la ZAT envisage l'espace public comme lieu de liberté et d'expériences, où résonnent projets artistiques et projets urbains. Mettant la ville en récit(s), elle s'adresse à la population dans toute sa diversité. Le thème de la musique dans les arts de la rue a permis de (re)découvrir ce quartier à travers un prisme musical et festif.





La 31ème Comédie du Livre : 0,6 M€

2016 aura été l'année du passage de témoin à la Métropole pour cette manifestation emblématique de notre territoire. La préparation de cet événement démarrant dès la fin de l'édition qui le précède, ce dernier a été porté par la Ville via une convention de gestion avec la Métropole.

Manifestation populaire et entièrement gratuite, cette 31^{ème} Comédie du Livre a honoré l'Italie.

La qualité du plateau et l'enthousiasme des rencontres ont une nouvelle fois permis d'inviter tous les publics au plaisir du texte et des mots.

Les équipements culturels

Fonctionnement

La Ville gère de nombreux équipements culturels. Les crédits de fonctionnement courant dédiés ont été :

- Pour la **Panacée** : 0,8 M€
- Pour le **Théâtre Jean Vilar** : 0,5 M€
- Pour les **Archives** : 0,2 M€
- Pour le **Cinéma Nestor Burma** : 0,2 M€

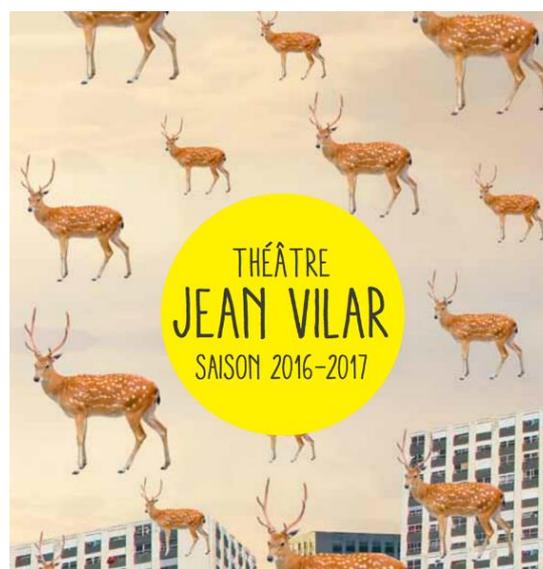
Lieux d'expériences, d'excellence, ils participent au rayonnement de Montpellier.

Investissement

En 2016 nous aurons ouvert une Autorisation de Programme (AP) de **1,5 M€ pour la sécurisation du Carré Saint Anne**.

2016 aura vu la poursuite des travaux sur la **Salle Louis Feuillade** qui permettra à ce lieu de se spécialiser dans les cultures urbaines et l'image : **0,5 M€** réalisés (AP : 1,2 M€).

Enfin, **0,4 M€** ont été investis sur l'ensemble du **patrimoine** immobilier et mobilier à vocation culturelle.



2.3.2. Les sports

SPORTS : 12,2 M€



Montpellier a poursuivi en 2016 sa politique active en faveur du sport : déploiement d'équipement municipaux, subventions de **1,8 M€** aux structures associatives, soutien de manifestations à portée locale, nationale, européenne et internationale.



Les équipements réalisés en 2016 : 3,2 M€

2016 a permis de nombreuses réalisations dans le domaine sportif et notamment :

- La reconstruction du terrain Mosson 2 après les inondations d'octobre 2014 et la réhabilitation du terrain des Tritons. Coût total de ces 2 terrains synthétiques : 1 M€
- La construction de vestiaires à Grammont : 1 M€ mandatés en 2016 (AP : 1,1 M€)
- Les travaux sur le patrimoine communal : 1,1 M€

270 équipements municipaux

Avec 209 installations de plein air et 61 installations couvertes réparties dans tous les quartiers, la Ville de Montpellier offre à chacun la possibilité de pratiquer le sport de son choix, et ce dans des conditions idéales grâce à des équipements de qualité.

1,9 M€ en fonctionnement courant et **3,2M€** en investissement (opérations détaillées ci-avant) leurs ont été affectés en 2016.

Plateaux sportifs	49	Salles de boxe	4
Tennis (dont 2 couverts)	46	Terrains de rugby	3
Boulodromes	32	Pistes d'athlétisme	3
Terrains de foot	25	Jeux de boules lyonnais	3
Salles de sports	23	Skate Park	2
Gymnases	21	Tirs aux armes	2
Multisports	15	Football américain	1
Beach Volley (dont 2 couverts)	8	Quillodrome	1
Parcours course d'orientation	6	Tambourin	1
Plaines de jeux et mini foot	6	Palais des Sports	1
Parcours sportifs	5	Base Ball	1
Murs d'escalade (dont une salle de pan)	5	Divers	8
Bases nautiques et de pleine nature	4		



Des manifestations d'envergure

Montpellier a accueilli en 2016 deux étapes du Tour de France (arrivée et départ). Le budget dédié a été de 0,3 M€.

2016 a aussi vu de magnifiques éditions des manifestations soutenues ou initiées par la Ville :

- Le Fise qui a rassemblé pendant cinq jours les meilleurs riders internationaux sur près de 25 compétitions différentes en skateboard, roller, bmx, mountain bike et wakeboard, dans les catégories pro et amateurs. Il attiré près de 600 000 spectateurs en 2016
- Le Marathon qui a traversé 6 villes de notre Métropole
- L'Urban Trail
- Les 10 kilomètres de Montpellier
- La fête des sports qui s'est déroulée au Parc Montcalm

2.3.3. La proximité

2.3.3.1. Les Maisons Pour Tous

MAISONS POUR TOUS : 8,6 M€



Situées au cœur des quartiers, les 22 Maisons Pour Tous proposent des activités et sorties à des tarifs abordables. **8,6 M€** leur ont été consacrés en 2016.



2.3.3.2. Une gestion des crédits connectée

UNE GESTION DES CREDITS CONNECTÉE

MONTPELLIER AU QUOTIDIEN : 1,1 M€ EN 2016



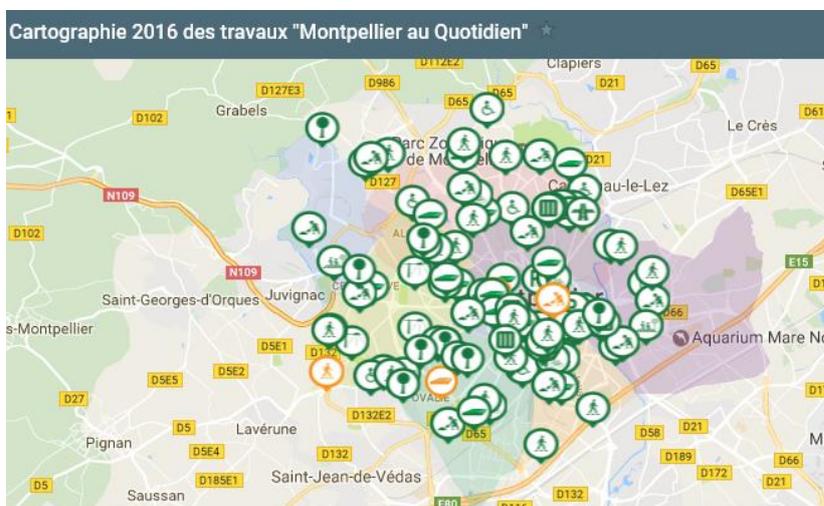
Nous avons intégré à la gouvernance de la Ville la nécessité de concertation avec les montpelliérains. 2016 a été une année active en la matière.

2 outils viennent compléter notre méthode : Montpellier Au Quotidien et les Conseils de Quartier.

Montpellier au Quotidien : 1,1 M€

Montpellier au quotidien permet de répondre de façon directe aux demandes des montpelliérains relatives à l'espace public, par le biais du numéro vert et des courriers des habitants. Ce système permet des interventions rapides des services municipaux ou métropolitains.

Une carte interactive des travaux est désormais consultable sur le site Internet de la Ville.



MONTPELLIER AU QUOTIDIEN
INTERVIENT POUR L'ENTRETIEN DE VOTRE VILLE
APPELEZ  N°Vert 0 800 340 707

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30



Les Conseils de quartier

La création de nouveaux Conseils de quartier garanti aux citoyens un espace de liberté de parole et d'initiatives basé sur des principes d'autonomie, d'égalité, de laïcité, de pluralité, de parité et de proximité. Les conseillers du collège « habitants » sont tirés au sort à partir des listes électorales à raison d'1 conseiller pour 1 000 habitants. Un deuxième collège composé d'associations du quartier est formé à raison d'1 conseiller pour 4 000 habitants.

2.3.4. La solidarité

LA SOLIDARITÉ

13,4 M€ DEDIÉS AUX ACTIONS SOLIDAIRES EN 2016



La Ville de Montpellier prend en compte la diversité des situations que vivent nos habitants afin de répondre au mieux à leurs besoins. Nos services publics ne sauraient être efficaces s'ils ne sont pas accessibles au plus grand nombre. Ce devoir de solidarité s'est matérialisé par plusieurs actions en 2016.

12 M€ de subvention pour le CCAS



La Ville de Montpellier soutient le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**, en l'accompagnant dans ses missions de prévention de l'exclusion et d'insertion des personnes en difficulté.

La mission du CCAS est en outre de mettre en place des actions et des lieux de vie pour les seniors : 7 EHPAD sont ainsi gérés par notre CCAS qui anime également le réseau des 17 clubs de l'Age d'Or.

La subvention versée en faveur du CCAS en 2016 s'est élevée à **12 M€**.

La Cohésion Sociale : 0,8 M€

Les crédits en faveur de la cohésion sociale sont destinés aux actions de prévention, de lutte contre les discriminations, de soutien aux droits des citoyens, d'insertion des personnes handicapées.

Par ailleurs, il faut souligner que tous les quartiers concernés par le contrat de ville sont situés sur le territoire montpellierain.



L'accessibilité : 0,6 M€

La mise en accessibilité du cadre de vie, édictée par la loi du 11 février 2005, engage la Ville dans une démarche sans précédent visant à rendre accessibles les sites publics aux personnes à mobilité réduite.

0,6 M€ de travaux ont ainsi été réalisés en 2016 (AP : 35 M€)

Une tarification sociale

La Ville défend une ouverture des Services Publics au plus grand nombre. Ainsi le quotient familial permet à chaque famille de payer selon ses moyens (crèches, ALSH et désormais cantine). Nous avons aussi confirmé la gratuité pour les TAP, le Carré Saint Anne, le Pavillon Populaire, la Panacée, le Zoo



2.3.5.Des relations au public primées

RELATIONS AU PUBLIC : 8,7 M€



La Ville de Montpellier accompagne chaque étape de la vie des montpelliérains avec la tenue de l'état civil, des élections, du recensement, la délivrance des cartes d'identité et passeports, la vaccination, les mariages. En 2016 notre démarche a été primée à la fois par le premier prix Afnor pour la qualité de l'accueil mais aussi par le renouvellement de la certification Qualiville par laquelle la ville s'impose une démarche d'amélioration continue de ses services au public.



0,2 M€ investis dans nos Mairies de proximité

2016 nous a permis d'améliorer les conditions matérielles d'accueil de nos usagers en aménageant les Mairies de proximité Mosson et Villon.

Un label Qualiville renouvelé

Au printemps 2016, une enquête menée auprès des usagers nous indiquait que :

99 % des usagers estiment les locaux propres et bien rangés.

97 % des usagers ont été orientés efficacement.

96 % trouvent les locaux accessibles aux PMR et poussettes.

96 % jugent que la prestation a été délivrée rapidement.

Notre certification Qualiville a été confirmée en 2016.

Montpellier 1er prix du baromètre Afnor 2016

Les nos efforts pour satisfaire les attentes des usagers par davantage de proximité et d'efficacité ont été reconnus. Ainsi Montpellier a obtenu le premier prix du baromètre de l'AFNOR sur la qualité de la relation aux usagers parmi les villes de plus de 100 000 habitants.

Une année 2016 qui porte une éthique de l'action publique

L'exercice budgétaire 2016 témoigne du défi relevé ensemble : poursuivre la politique volontariste engagée sur les compétences communales en s'appuyant uniquement sur les propres ressources et forces de Montpellier.

En effet, ce mandat revêt un caractère atypique qu'il convient de garder en mémoire :

- Il ne peut pas s'appuyer sur une augmentation des dotations de l'Etat.
- Il se construit avec des taux d'impositions stables et un recours à l'emprunt maîtrisé

Dans ce contexte, le nombre d'actions menées et les dépenses d'équipement (60 M€ en 2016) témoignent des efforts mis en œuvre pour poursuivre le déploiement de Services Publics de qualité pour les montpelliérains.

Par ailleurs, si 2016 est une année solide et dynamique, elle est également exemplaire en terme de transparence financière.

Depuis avril 2014, la transparence politique est l'un des axes forts de la majorité municipale. C'est pourquoi nous avons notamment décidé de publier les indemnités des élus, de mettre en place une commission éthique et transparence et de tirer au sort les membres des conseils de quartier.

Et dès 2016, cette volonté de transparence politique a été mise en œuvre sur le plan financier. Montpellier est ainsi devenue le 1er février 2016 la première grande ville de France, après Paris, à dématérialiser la totalité de sa gestion financière. Cette disposition facilite le travail de vérification et de contrôle de la Trésorerie et de la Chambre Régionale des Comptes

Par la suite, la signature de la convention de certification des comptes, en avril 2017 a fait de notre territoire un modèle de transparence, en termes de gestion financière de la collectivité. Montpellier est la seule grande Ville à intégrer cette démarche, là encore, avec Paris.

Ce Compte Administratif 2016 porte donc une éthique de l'action publique.

Si l'action politique peut se révéler dure, elle offre également des moments gratifiants. Cet exercice 2016 que nous avons mené ensemble pour Montpellier et les montpelliérains est un de ces moments.